

Vacation : Février 2019  
Projet : Parc Photovoltaïque  
Localisation : **NARBONNE** Lieu-dit : MALVESI  
Maitre d'ouvrage : TOTAL  
Maitre d'œuvre : AEPE Gingko  
Documents communiqués : Etude d'impact – Permis de construire  
Diffusion avis : C. Delorme, S. Gelle, M. Saccona

#### ▪ La localisation

Le projet de centrale photovoltaïque est localisé sur la commune de Narbonne, il se situe au Nord-ouest de la ville, en bordure Est de la RD 169 sur des friches industrielles de la zone d'activités de Malvesi.

#### ▪ Les unités paysagères

Le projet de centrale photovoltaïque est situé au Nord de Narbonne dans l'unité paysagère «Narbonne et sa plaine bocagère» en bordure Ouest de l'unité «Les petites Corbières narbonnaises et le massif de Fontfroide» et au Sud de l'unité « La grande plaine viticole de l'Aude ».



#### **Narbonne et sa plaine bocagère**

Entre le massif des Corbières et la montagne de la Clape, la plaine de Narbonne compose un paysage aplani, fortement marqué par le réseau d'assainissement qui draine ces basses terres des "paluds". La silhouette de la montagne de la Clape dessine l'horizon de la plaine qui descend en pente douce vers l'étang de Bages.

Narbonne s'ouvre aujourd'hui sur un paysage de bocage, quadrillé par un réseau de fossés et de haies d'arbres.

De nombreuses infrastructures (A9, A61, RN 9, RN 113.) rayonnent depuis Narbonne en direction du sillon audois à l'Ouest, du littoral à l'Est, de Montpellier au Nord ou de l'Espagne au Sud.

La plaine de Narbonne forme un ensemble qui s'étend sur 8 kilomètres d'Est en Ouest pour 6 kilomètres du Nord au Sud.

#### **Les petites Corbières narbonnaises et le massif de Fontfroide**

Le massif de Fontfroide se situe dans le prolongement du rebord oriental des Corbières maritimes. Allongé parallèlement au littoral sur 13 kilomètres, il forme une imposante masse rocheuse et boisée entre les étangs du Narbonnais et les plaines viticoles.

Il s'achève au Nord par un petit groupe de collines : les petites Corbières narbonnaises.

Au contact direct de l'aire urbaine de Narbonne celles-ci sont traversées par les infrastructures qui relient Narbonne et Carcassonne : la RN 113, l'autoroute A61 et la ligne de chemin de fer, et subissent une importante pression urbaine.

Aux portes de la ville, ces reliefs constituent une limite entre les paysages du littoral et des plaines à l'Est, et ceux des Corbières à l'Ouest.

### La grande plaine viticole de l'Aude

Prolongeant la plaine du Bas-Languedoc qui s'étend au Nord de Béziers, la plaine de l'Aude constitue la partie méditerranéenne du sillon audois. En retrait du littoral, à l'arrière de la montagne de la Clape, elle s'enfonce loin dans les terres entre Narbonne/Béziers jusqu'à Carcassonne, sur une soixantaine de kilomètres.

Cette vaste plaine drainée par l'Aude, l'Orbieu et la Cesse, occupe les bords de l'Aude sur une dizaine de kilomètres de largeur et s'avance dans les Corbières vers Fabrezan et Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse. Présentant un relief nettement aplani, elle constitue l'axe naturel de communication privilégié vers Toulouse. Cette "gouttière" naturelle était traversée dès l'époque romaine par la voie d'Aquitaine qui permettait de joindre l'Atlantique à la Méditerranée.

### • L'occupation et la perception du site

La topographie du site des quatre projets de centrale photovoltaïque a été fortement bouleversée par les activités industrielles qui ont terrassé des plates-formes et des bassins.

Seul subsiste au milieu du site, un mont boisé ayant une altitude de 60m.

Les parcelles du projet s'insèrent dans un paysage fortement marqué par la présence du site industriel de raffinage d'uranium d'Orano.



Projet 1 : D'une surface d'environ 7 hectares presque plane, le terrain est actuellement occupé par des bassins encore en activité. Son extrémité Est est limitée par un talus boisé qui borde la RD 169.

Projet 2 : D'une surface plane d'environ 3,3 hectares, le terrain, situé en bordure de la RD 169, est une longue plateforme minérale, occupée par d'anciens bâtiments d'usine.

Une seule construction imposante subsiste en bordure de la route.

La limite Ouest de la parcelle est bordée par un mont boisé.

Projet 3 : D'une surface chahutée d'environ 2,5 hectares, le terrain aujourd'hui en friche était occupé par des bassins. Il est bordé au Sud par un grand bassin régulation et au Nord par une route se raccordant à la RD 169.

Projet 4 : D'une surface légèrement chahutée d'environ 1,1 hectare, le terrain était occupé par un petit bassin. Il est bordé au Sud par un chemin.

Le site est principalement perçu depuis la RD 169 qui traverse la zone d'activités de Malvesi

En venant du Sud, la rive Ouest de la route est successivement bordée par une importante centrale photovoltaïque visible à l'arrière de sa clôture grillagée, un talus boisé qui empêche les vues sur le

terrain du projet 1, les bâtiments abandonnés et la plate-forme du projet 2, le bassin de décantation et l'extrémité Est du projet 3.

De l'autre côté de la route, à l'arrière d'une imposante clôture grillagée la rive Est est longée par une voie ferrée et marquée par les nombreux bâtiments industriels de l'usine de raffinage d'uranium d'Orano.

En vues lointaines filtrées par la végétation, le parc photovoltaïque sera en partie visible depuis le hameau de Romilhac le Haut.



**Vue 1 depuis la RD 169, vers l'Ouest, sur l'extrémité du bassin de rétention**

Le bassin de rétention est aperçu derrière la clôture grillagée.

Le projet 3 est situé en bordure au Nord de ce bassin.



**Vue 2 depuis la RD 169, vers le Sud, sur la plate forme industrielle**

A l'arrière de la clôture grillagée, une longue surface minérale s'étire jusqu'au pied du coteau boisé.



**Vue 3 depuis la RD 169, vers le Sud, sur le bâtiment implanté sur la plate-forme du projet 2**

A l'extrémité de la plate-forme minérale, devant le bâtiment inoccupé un parking jouxte la route.



**Vue 4 depuis la RD169, vers le Nord, sur le talus boisé**

Les parcelles envisagées pour l'implantation du projet 1 de centrale photovoltaïque sont situées à l'arrière du talus boisé.

#### ▪ Avis

L'implantation d'une centrale photovoltaïque sur les terrains en friches des quatre projets doit permettre la requalification paysagère du site industriel.

▪ **Recommandations**

Pour préserver les quelques reliques d'espaces naturels du site, il ne faut pas implanter de panneaux photovoltaïques sur les pentes et les zones boisées.

**Pour limiter l'impact paysager, la centrale photovoltaïque ne pourra être implantée sur le site qu'en respectant les recommandations d'insertion et d'aménagement suivantes :**

**Projet 1 :** Maintenir le talus boisé en bordure de la RD169 ou créer un merlon boisé pour éviter que les panneaux photovoltaïques soient perçus depuis la route.

**Projet 2 :** Créer en bordure de la RD169, sur le devant de la clôture un écran végétal arbustif et un alignement d'arbres tiges pour limiter les vues directes sur les panneaux photovoltaïques.

**Le sol minéral ou macadamisé devra être découpé. Une fosse devra être terrassée sur l'ensemble du linéaire et remplie de terre végétale avant la plantation des végétaux.**

**Projet 3 :** Prolonger l'écran végétal arbustif et l'alignement d'arbres tiges le long de la RD 169 devant le bassin de rétention et l'extrémité du projet 3

**Projet 4 :** Créer un écran végétal arbustif et un alignement en limite nord du projet 4 le long de la route qui se raccorde à la RD169

Les locaux techniques (poste de transformateur, ...) ne devront pas être visibles depuis la RD 189. Ils devront être de faible hauteur et de couleur sombre pour éviter toute accroche visuelle.

Fait à Strasbourg le 18 février 2019